



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

16/12/2020

FDS :799-178670-161220

Page 1 sur 14

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **KENNOL TYPE D-25°C**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Liquide de refroidissement (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : service.technique@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE N° 1272/2008 (CLP)

Toxicité aigüe - Catégorie 4 (Acute Tox. 4), H302.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2 (STOT RE 2), H373.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 2 sur 14

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette conforme à la norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mentions de danger :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Conseils de prudence - Prévention

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence - Intervention

P301+P330+P312 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche et appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Stockage

Aucun(s)

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale.

Phrase(s) additionnelle(s) : contient du MONOETHYLENE-GLYCOL (n°Index : 603-027-00-1) amérisé

2.3. Autres dangers

Effets sur la santé - Yeux : Liquide ou vapeur peut causer une légère irritation temporaire.

Effets sur la santé - Peau : Possibilité de légère irritation par contact prolongé ou répété avec la matière.

Effets sur la santé - Ingestion : L'ingestion peut avoir les effets suivants : nausées, vomissements, dépression du système nerveux central, évanouissement, acidose. Les effets à long terme comprennent : lésions du foie, lésions rénales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 3 sur 14

Effets sur la santé - Inhalation : L'exposition à la vapeur ou au brouillard peut avoir les effets suivants : irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique : Mélange à base d'eau déminéralisée, d'éthylène glycol et de divers additifs.
- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) N° 1272/2008	NUMEROS
			INDEX CE CAS Enregistrement
Ethane-1,2-diol	< 60%	Acute Tox. 4 (H302, oral) STOT RE 2 (H373, reins)	603-027-00-1 203-473-3 107-21-1 01-2119456816-28
Glycérine	< 10%	Non classé	- 200-289-5 56-81-5 -

Cette préparation contient également du Benzoate de dénatonium (N° CAS : 3734-33-6) qui est en concentration inférieure aux valeurs seuils selon les critères du règlement CLP et/ou directive 64/548/CE.

La glycérine est listée car elle possède une valeur limite d'exposition.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Enlever vêtements contaminés, imbibés.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 4 sur 14

Après inhalation :

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Après contact cutané :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Se rincer aussitôt la bouche abondamment à l'eau et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes suivants peuvent se manifester : toux, étourdissements, maux de tête.

Contact avec la peau : Peut être irritant. Peut être absorbé par la peau. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite. Les symptômes suivants peuvent se manifester : peau sèche.

Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Les symptômes suivants peuvent se manifester : érythème (rougeur), douleur.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes suivants peuvent se manifester : douleurs abdominales, somnolence, étourdissements, nausées, maux de tête, vomissements, perte de conscience, atteinte du système nerveux, des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, lavage d'estomac, puis administration de charbon (charbon médical) et de sulfate de soude.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 5 sur 14

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié : Eau pulvérisée, produit d'extinction à sec, mousse résistante à l'alcool, CO₂.

Agent d'extinction non approprié : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Risque d'un éclatement du récipient. Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, traces de formaldéhyde, hydrogène, méthane.

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Pour les secouristes : S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

Equipement de protection individuelle - voir Section 8.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 6 sur 14

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le site doit avoir un plan en cas de déversement pour que des mesures de protection soient en place afin de minimiser l'impact de rejets épisodiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Méthodes de nettoyage - déversement important : Endiguer. Récupérer le produit répandu en grande quantité par pompage (utiliser une pompe antidéflagrante ou manuelle). Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

Méthodes de nettoyage - déversement mineur : Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable, terre, vermiculite ou chaux pulvérisée. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination.

Eliminer les déchets de produit ou récipients usagés conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Section 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté :

Veiller à une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Voir la Section 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Ne pas inhaler la vapeur/les aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Remettre le capuchon en place immédiatement après utilisation. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Voir également la Section 10.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 7 sur 14

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est hygroscopique. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Température de stockage recommandée : < 40 °C.

Voir liste détaillée des matériaux incompatibles en Section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ethane-1,2-diol :

VME : 52 mg/m³ ; 20 ppm (indicative limit-vapor)

VLE : 104 mg/m³ ; 40 ppm (indicative limit-vapor)

Glycérine :

VME : 10 mg/m³ (aérosol)

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Ethane-1,2-diol :

106 mg/kg bw/jour, Opérateurs, voie cutanée (effets systémiques à long terme)

35 mg/m³, Opérateurs, inhalation (effets locaux à long terme)

53 mg/kg bw/jour, Consommateurs, voie cutanée (effets systémiques à long terme)

7 mg/m³, Consommateurs, inhalation (effets locaux à long terme)

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Ethane-1,2-diol :

10 mg/L, eau douce

1 mg/L, eau de mer

20,9 mg/kg poids sec, sédiments eau douce

1,53 mg/kg poids sec, sol

199,5 mg/L, station d'épuration



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 8 sur 14

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition. Voir également Section 7.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque complet (EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Type de filtre: A/P (EN 141).

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection étanches (EN 166) ; en cas de risque de projections : un équipement de protection du visage (EN 166).

Protection des mains

Gants de caoutchouc (EN 374), temps de rupture > 480 m, épaisseur du matériau des gants 0,11 mm. Gants en alcool polyvinylique. Gants en néoprène. Gants en NBR (Caoutchouc nitrile). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs, comme (la liste n'est pas exhaustive) : autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Divers

Porter un vêtement de protection approprié. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 1,065

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique glycol



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 9 sur 14

Valeur du pH : 8

Point éclair (coupelle fermée) (°C) : Non applicable

Point d'ébullition (°C) : 106

Point de congélation (°C) : -25

Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable

Température d'inflammation : Non déterminée

Auto-inflammation : Non déterminée

Danger d'explosion: le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges vapeurs-air explosifs peuvent se former.

Limites d'explosion dans l'air de l'éthane-1,2-diol pur :

Inférieure : 3,2 %vol

Supérieure : 43 %vol

Pression de vapeur à 20°C : Non déterminée

Solubilité : totale dans l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ininflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur, des étincelles et des flammes directes.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, bases fortes, métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 10 sur 14

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Ethane-1,2-diol :

Toxicité aiguë par voie orale : Nocif en cas d'ingestion. DL50/Rat = 7712 mg/kg

Toxicité chronique par voie orale : NOAEL/animal mâle/2ans = 1000 mg/kg ; NOAEL/animal femelle/2ans = 1500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50/Rat = 10600 mg/kg ; DL50/Lapin > 3500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie orale : NOAEL/Rat/90jours = 220 200 mg/kg (OECD 407) ; voie cutanée : NOAEL/Rat/Lapin/90jours = 2200 mg/kg (OECD 410)

Toxicité par aspiration : non classé

Glycérine :

Toxicité aiguë par voie orale : pas de toxicité. DL50/Rat > 25000 mg/kg ; DL50/Souris > 4000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50/Lapin > 18700 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : pas de propriétés irritantes (lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : irritation légère (lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : pas d'effet sensibilisant (cochon d'Inde)

Mutagénicité sur les cellules germinales : non mutagène (test de Ames)

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : pas toxique

Information supplémentaire : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Ethane-1,2-diol :

Toxicité pour le poisson : CL50/96h (Oncorhynchus mykiss) = 41000 mg/L ; CL50/96h (Oncorhynchus mykiss, statique) = 14-18 mL/L ; NOEC/7jours (Pimephales promelas) = 15380 mg/L

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/48h (Daphnia magna) > 46300 mg/L



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 11 sur 14

Glycérine :

Toxicité pour le poisson : CL50/24h (Leuciscus idus) > 10000 mg/L ; CL50/96h > 5000 mg/L

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50/24h (Daphnia magna) > 10000 mg/L

Toxicité pour les microorganismes : CE50/16h (Pseudomonas putida) > 10000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Ethane-1,2-diol :

Biodégradabilité : 90-100 %, facilement biodégradable (données expérimentales)

Glycérine :

Biodégradabilité : 86 % en 28 jours, facilement biodégradable (OECD 301D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Ethane-1,2-diol :

Bioaccumulation : ne montre pas de bioaccumulation, coefficient de partage n-octanol/eau = 1,93

Glycérine :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation, une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

Ethane-1,2-diol :

Mobilité : devrait être très mobile dans le sol

Glycérine :

Mobilité : donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 12 sur 14

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non classé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non classé

· IMDG

Non classé

· IATA

Non classé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

Non classé

· IMDG, IATA

Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Non classé

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : NON

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures, si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

FDS :799-178670-161220

16/12/2020

Page 13 sur 14

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.

PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Autres informations : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le mélange n'est pas destiné à être transporté en vrac.

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Toutes sections : 16/12/2020.

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3 :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL TYPE D-25°C

Remplace la version du 15/06/2015

16/12/2020

FDS :799-178670-161220

Page 14 sur 14

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.